

COMPTE RENDU

Séance du 17 juin 2011

17 heures 00

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le dix sept juin deux mil onze à 17 heures sous la présidence de Monsieur Michel SUPPLY, Maire.

Présents : M. COUSINA Denis, M. GARET Philippe, M^{elle} MARCHANDISE Valérie, M. CONSTANT Philippe, M. WAVREILLE Bernard, M. PARMANTIER Bernard, Mme JAFFRÉ Michelle, M. COUSINA Raymond.

Absent ayant donné procuration à Melle MARCHANDISE V. : M. GUILLOT Serge.

Absent excusé : M. Joël DELORME.

Melle MARCHANDISE Valérie a été nommée secrétaire.

Date de convocation : le 10 juin 2011.

- Le procès-verbal de la séance du 30 mai 2011 est lu et approuvé.

I. ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

1. Proclamation de l'élection du délégué : M. SUPPLY Michel est proclamé élu à la majorité au 1^{er} tour de scrutin et déclare accepter le mandat.
2. Proclamation de l'élection des suppléants : M. GARET Philippe est proclamé élu 1^{er} suppléant à la majorité au 1^{er} tour de scrutin et déclare accepter le mandat. M. COUSINA Denis est proclamé élu 2^{ème} suppléant à la majorité au 1^{er} tour de scrutin et déclare accepter le mandat. Melle MARCHANDISE Valérie est proclamée élue 3^{ème} suppléante à la majorité au 1^{er} tour de scrutin et déclare accepter le mandat.

(Voir procès verbal ci après).

II. DELIBERATIONS

- **N° 19/2011 Création d'un poste d'agent d'entretien pour pourvoir à un besoin occasionnel (alinéa 2 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3, alinéa 2 et 34,

Considérant qu'il convient pendant la période estivale de remplacer l'agent technique pour l'entretien des espaces verts,

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité,

- de créer un poste occasionnel d'adjoint technique non titulaire de 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 17 h 30 pour la période du 18 juillet 2011 au 12 août 2011,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat à durée déterminée correspondant.

Le titulaire du présent emploi pourra être amené, sur demande du Maire, à effectuer exceptionnellement des heures complémentaires.

La rémunération afférente à cet emploi sera calculée sur la base de l'indice brut 297 indice majoré 295.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

III.QUESTIONS DIVERSES

✘ Litige concernant l'assainissement du Chemin du Dresfervuoin.

Mr le Maire fait lecture à l'assemblée du rapport rédigé par l'expert technique de GROUPAMA, Mr Ansart.

✘ Réflexions sur la construction d'une future salle des fêtes.

Il est décidé de se revoir en septembre pour demander à visiter les salles des communes environnantes.

Pour terminer, Mr le Maire rend compte à l'assemblée de l'audience au TA de Chalons à laquelle il a assisté (avec Mr Denis COUSINA) concernant l'affaire du GFA des Charmes contre les arrêtés de cessibilité et de DUP du préfet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h00.